



CHEZ NOUS À SAINT-MESMIN

BULLETIN D'INFORMATIONS N°61 SEPTEMBRE 2023



LE MAIRE
M. GUY BOUCHAUD
maire@saint-mesmin.fr
SECRÉTARIAT DE MAIRIE
Mme DOS SANTOS CORREIA Victoria
secretariat.mairiesaintmesmin@orange.fr
GITES
gites.mairiesaintmesmin@orange.fr

MAIRIE OUVERTE LES MARDIS ET JEUDIS
DE 9H00 À 12H00 ET DE 14h00 À 17H00
TEL : 05 53 52 71 02
www.saint-mesmin.fr
LES PERMANENCES DU MAIRE :
LES MARDIS ET JEUDIS DE 9H00 À 12H00
LE SAMEDI SUR RDV

Dépôt légal n°24342/07

LE MOT DU MAIRE



Chers Saint-Mesminois(e)s,

Lorsque vous lirez ce troisième bulletin de l'année les vacances seront terminées pour la majorité d'entre nous. J'espère qu'elles vous auront permis de profiter de vos familles et amis et aussi de bien vous reposer pour passer au mieux le dernier quadrimestre.

Nos activités estivales se sont encore une fois très bien déroulées. Nos deux marchés de nuit festifs ont accueilli à chaque fois plusieurs centaines de visiteurs dans une ambiance conviviale et amicale. L'animation du trio Nathalie LEGAY a été à chaque fois à la hauteur de l'événement. Les nouveaux bénévoles qui ont prêté main forte au groupe des anciens ont été très efficaces. Ils ont permis à chaque fois de soulager ces derniers et de remettre tout en ordre dans un minimum de temps. Nos deux soirées organisées par la *Quinguette à Roulettes* de Pablo Cluzaud ont attiré un public extérieur fan de musique américaine qui a pu découvrir notre village et sa place ombragée près de l'église. La majorité de nos bénévoles a répondu à notre invitation et a pu ainsi partager un petit repas convivial offert sans avoir, pour une fois, eu besoin de travailler (sauf pour le rangement du mobilier en fin de soirée°).

Nos gîtes ont connu un taux remplissage encore supérieur à celui de l'année dernière. Merci beaucoup à nos employés municipaux qui se sont investis non seulement pour accueillir ces touristes de plus en plus nombreux mais aussi pour rendre le plus agréable possible notre village en le maintenant propre, fleuri et accueillant. La mise en service de la *Cabane de la Béchadie* a complété notre offre touristique et a contribué au bon renom de SAINT-MESMIN. De même l'ouverture du restaurant au Domaine de la Béchadie où des soirées avec repas à thèmes préparés par Édouard et servis par Anne-Sophie et Inès font l'unanimité des convives.

Toutes ces activités ont procuré non seulement des revenus complémentaires qui viennent compenser l'augmentation du coût de l'électricité et du carburant mais aussi l'envie pour les membres du Conseil Municipal de poursuivre l'effort en matière de développement du tourisme. De nouveaux projets comme l'installation d'une tyrolienne, l'acquisition de bâtiments aménageables en gîtes sont à l'étude.

Je rappelle que les bâtiments du Verger de l'Avenir ne sont pas classés ERP (Etablissement pouvant recevoir du Public). C'est pour cela qu'il n'est pas autorisé d'y organiser des repas ou manifestations payantes ce qui n'est pas le cas pour les marchés de nuit.

Dans le même temps, les travaux d'installation de la fibre ont continué. Nous arrivons à la phase test des lignes qui sera achevée mi-septembre et, selon le Département, la commercialisation, c'est-à-dire la fibre à la maison, devrait être possible avant la fin de l'année. Cet accès à Internet pour tous est très important car la plupart de nos nouveaux arrivants ont besoin d'un excellent débit pour développer les activités économiques qu'ils entendent mener dans notre commune.

La fin de l'année 2023 verra aussi le début de la nouvelle saison de chasse qui permettra à notre ACCA de continuer à réguler certaines populations d'animaux sauvages qui portent préjudice à nos agriculteurs. Je fais confiance à l'équipe actuelle qui a montré lors de sa dernière Assemblée Générale son esprit de solidarité (Les membres du bureau ont été renouvelés à l'unanimité, ce qui n'était jamais arrivé), de compétence en respectant les taux de prélèvements imposés, de sens des responsabilités en respectant non seulement les règles de sécurité, les propriétaires fonciers mais aussi les touristes. L'installation d'un système de chauffage dans leur local devrait leur permettre d'affronter plus facilement les rigueurs de l'hiver.

En page 12 vous verrez qu'il y a malgré tout des irresponsables qui détestent la nature, les photos vous le prouvent. La Gendarmerie a été alertée à chaque fois.

Dans l'attente de vous rencontrer le 11 novembre pour fêter nos nouveaux enfants, la fin décembre pour le passage du Père Noël et le 6 janvier pour le repas des Vœux qui remplacera le traditionnel repas des Aînés où tous les Saint-Mesminois (e)s pourraient être invités gratuitement.

Votre dévoué

Guy BOUCHAUD

SOMMAIRE

Page 1 : Couverture (Montrant la jachère fleurie et la Cabane)
Page 2 : Le mot du Maire
Page 3 : Sommaire / Nos joies (Pacs / nouveaux arrivants)
Page 4 : Nos joies (Naissances / Nos Peines / Vie Municipale / La Cabane)
Page 5 : Vie Municipale (Cimetière / archives municipales)
Page 6 : Vie Municipale (Bibliothèque / Secrétariat de Mairie / Urbanisme)
Page 7 : La vie à St Mesmin (Nouveau bâtiment, visite étudiants britanniques)
Page 8 : La vie à St Mesmin (Le 8 mai, Kayak, Mc Laren)
Page 9 : La vie à St Mesmin (Courses vélos / Evènements/ associations / Marchés de nuit)
Page 10 : Evènements/ associations (La Guinguette à Roulettes, Fête des voisins)
Page 11 : Bien vivre ensemble : infos utiles (Raccordement à la Fibre)
Page 12 : Bien vivre ensemble : infos utiles (Elagage)
Page 13 : Dossier APA
Page 14 : A vos agendas / Compte rendu conseil municipal
Page 15 : Compte rendu conseil municipal / article Assemblée Générale de la chasse
Page 16 : Résumé en images

NOS JOIES

PACS

Ces derniers mois nous avons eu le plaisir d'enregistrer 3 PACS :

- AUGENDRE Mathieu et LAGARRIGUE Nina pacsés le 25 avril 2023
- MERY Victor et ROCHE Marie-Amélie pacsés le 29 juin 2023
- ROUDAUD Jérémy et ANDRIEUX Marion pacsés le 24 août 2023



Nous souhaitons une longue vie commune et beaucoup de bonheur à ces jeunes couples

Nouveaux habitants

Nous souhaitons la bienvenue à M. et Mme SALLENAVE qui viennent d'acheter la maison de M. et Mme MAILLET sur la commune, au 3 route des Renardières à Veaupeytourie. Nous leur souhaitons une bonne installation en attendant de bientôt les rencontrer

Naissance

Nous sommes heureux d'accueillir la petite Satya ROMAN, née le 08 août 2023 à TULLE, fille d'Alexis ROMAN et de Emeline DIAZ, habitants de Veaupeytourie et gérants de l'Oasis de l'Aube



NOS PEINES

Décès

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès en juillet de M. DUMAIN René. Agé de 92 ans, habitant Linard depuis la fin de la Seconde Guerre, date à laquelle avec son épouse il a acheté la ferme qu'il a exploitée jusqu'à l'âge de sa retraite et qu'il a transmise ensuite à ses deux fils.

En août, c'est Raymond MOYEN qui nous quittait à l'âge de 84 ans. Il a exploité avec son épouse la ferme du Tuquet après son séjour en Algérie où son épouse l'avait accompagné.

Ces deux Saint-Mesminois étaient très appréciés de tous. Ils ont été accompagnés au cimetière par une foule considérable qui est venue témoigner sa reconnaissance et son estime pour ces deux agriculteurs que nous n'oublierons pas. Toutes nos pensées et sincères condoléances vont à leurs familles et amis.

VIE MUNICIPALE

La Cabane

En juillet et en août, *la Cabane*, dépendant du *Domaine de la Béchadie* était présente devant la mairie, dans le bourg, près de la halle Jean LEFEBVRE. Vous pouvez y manger, boire, et déguster une glace sous la halle ! Anne-Sophie et Inès vous accueillait entre 11h et 16h tous les jours. Les touristes de plus en plus nombreux apprécient les rafraichissements proposés.



Cimetière

Nous vous informons que nous sommes arrivés à la fin de la procédure de reprise des concessions abandonnées. Le jardin du souvenir et l'ossuaire sont donc construits. Ainsi, les familles qui le désirent peuvent déjà se renseigner à la mairie pour acheter des nouvelles concessions. L'Ossuaire construit permettra d'entreposer les restes des dépouilles éventuellement trouvées. Celles-ci seront répertoriées et classées. De même, l'épandage des cendres sur la commune de St Mesmin, doit maintenant se faire obligatoirement dans le Jardin du Souvenir. Au passage, le Maire transmet à Valérie et Éric, les félicitations qu'il reçoit pour la qualité de l'entretien du cimetière.



Archives municipales

Mme PROVOST Christelle, notre ancienne secrétaire de mairie a été rembauchée en CDD pour 1 an depuis le 1^{er} mai. Sa tâche est de ranger et remettre à jour nos archives municipales. Cette opération est une obligation car elle permet de protéger des informations intéressantes pour les générations futures. Ci-dessous, les photos montrent l'ampleur du travail qu'elle aura à réaliser.



Bibliothèque

En juin dernier, Jean-Pierre VOGEL, conseiller municipal, a participé à la construction d'une bibliothèque qui se situe sous la halle Jean LEFEBVRE, dans le bourg. Le but étant que petits et grands y récupèrent des livres et les re-déposent après les avoir lus. Vous pouvez également y mettre vos livres déjà lus. Vous pouvez lire un livre sous la halle, tout en dégustant un café, ou une glace servis par la Cabane du Domaine de la Béchadie. Nous espérons vous voir nombreux ! Bonne lecture !



Secrétariat de mairie

Depuis le 1^{er} juin, Mme DOS SANTOS CORREIA Victoria est titulaire de son poste de secrétaire de mairie.

Nous vous remercions de l'accueil, et de la confiance que vous lui avez accordée.

Vous pouvez la contacter pour toutes questions ; à la mairie par téléphone (05.53.52.71.02) ou par mail (secretariat.mairiesaintmesmin@orange.fr), les mardis et jeudis entre 9h et 17h.

Urbanisme

Ces trois dernières années nous constatons une hausse importante des demandes d'urbanisme.

En effet, afin de préparer et d'aborder le nouveau PLUI bientôt mis en place, les propriétaires ont déposé sur demande du Maire de nombreuses demandes d'urbanisme (vente, construction, rénovations...).

En 2021 nous avons dénombré 8 demandes de permis de construire, 12 déclarations préalables de travaux, 29 demandes de certificat d'urbanisme.

En 2022 ce sont 19 demandes de permis de construire, 15 déclarations préalables de travaux et 27 demandes de certificat d'urbanisme qu'il a fallu instruire.

A ce jour, pour l'année 2023, nous comptons 9 demandes de permis de construire ,16 demandes de certificats d'urbanisme et 13 déclarations préalables de travaux.

Les derniers permis de construire déposés concernent de nouvelles habitations sont les suivants :

- PC 024 464 23 D0001 : M. RIEDMULLER Benjamin pour la transformation d'une grange en maison d'habitation à Lavaurie. Permis accordé.
- PC 024 464 23 D0002 : Mme Marie Amélie ROCHE et M. MERY Victor pour construction d'une maison à Charoncle. Permis accordé.

Nouveau bâtiment

En avril dernier, l'équipe municipale a lancé la construction d'un abri contigu au hangar municipal. Cet abri, servira notamment de bâtiment de stockage du mobilier touristique et de récupération des eaux de pluie pour l'arrosage des fleurs du bourg et des arbres du Verger de l'avenir.



Visite des élèves Britanniques

Ce trimestre, M. LAMBERT et des élèves Britanniques sont revenus à la Mairie, à la rencontre de Monsieur le Maire, pour assister à une présentation complète de la commune.

Après avoir fait l'historique de la commune, ses atouts et rappelé le rôle d'un maire rural le Maire a rappelé la présence nombreuse de ressortissants britanniques dans la commune, et insisté sur la qualité des relations qu'ils entretiennent avec nos concitoyens.

Il estime que l'arrivée de cette catégorie d'étrangers est une chance pour la survie des hameaux.



LA VIE À SAINT-MESMIN

Le 8 mai

Comme chaque année, le 8 mai, une cérémonie s'est déroulée sur la Place Charles SARLANDIE, face au Monument aux Morts.

Les St Mesminois étaient comme toujours, présents nombreux au rendez-vous. Quatre porte-drapeaux étaient là, et parmi eux, le plus jeune avait 8 ans, et le plus âgé 83 ans. C'est le signe que la relève est assurée, et que St Mesmin sait rendre hommage et honorer ses nombreux morts lors des deux guerres précédentes.



Kayak

Comme chaque année un championnat régional de Canoë-Kayak est organisé dans les Gorges de l'Auvézère. Il a eu lieu pour le week-end de l'Ascension en mai. Plus de 150 concurrents sont venus s'affronter sur la rivière. Cela a permis l'occupation de plusieurs gîtes par les accompagnateurs.



Mc Laren

Le 23 mai dernier, nous avons pu assister dans le bourg de St Mesmin, au passage d'un rallye de voitures Mc Laren. Le vrombissement des moteurs a permis aux passionnés de voitures de se remémorer l'ambiance des grands circuits.



Périgord Ladies et Tour du Limousin

Le 12 août et le 16 août, notre commune a été traversée par les courses cyclistes Périgord Ladies et Tour du Limousin. Ce passage s'est déroulé sans encombre grâce à la vigilance des signaleurs de la commune (11 bénévoles et conseillers). Ces courses ont permis grâce à la presse et à la télévision de montrer la beauté de nos paysages.



ÉVÉNEMENTS / ASSOCIATIONS

Marchés de nuits

Le 19 juillet et 9 août derniers, nous avons organisé nos deux marchés de nuits habituels.

De nombreux St Mesminois et touristes étaient de la partie. Nathalie Le Gay et son équipe nous ont de nouveau présenté leur show. Plusieurs exposants étaient présents : boucher, boulanger, glaces, crêpes, jeux gonflables pour enfants... Il y avait aussi, un atelier maquillage tenu par l'association Auvéz'art.

La commune avait à sa charge la gestion des frites, de la buvette et des fraises.

Nous souhaitons par ce présent article remercier à nouveau tous nos bénévoles et participants. Nous espérons vous retrouver aussi nombreux l'année prochaine.



Guinguette à roulette

Les mercredis 26 juillet et le 16 août, la GAR (Guinguette à roulette) de Pablo Cluzaud, était présente dans le bourg, sous les platanes devant l'église. Les visiteurs et touristes ont pu allier dégustation (grillades) et culture (concerts musicaux de groupes renommés).



Fête des voisins

Les St Mesminois du bourg, ont pris l'initiative de se retrouver sous la halle Jean LEFEBVRE à l'occasion de la fête des voisins, le 2 juin. La convivialité et la bonne ambiance étaient présentes ! (Jeux de société, concours de pétanque étaient organisés pour l'occasion).

Cela montre que cette halle multifonctions est appréciée par tous et a une grande utilité à la fois pour les touristes, les habitants locaux et les amateurs de lecture.

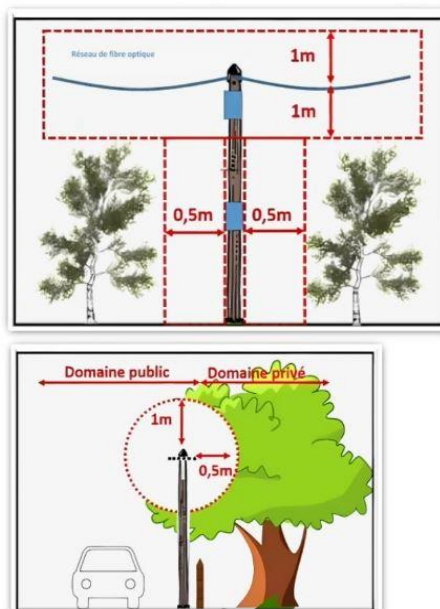


Raccordement à la fibre : élagage



ELAGAGE

- La loi pour une République numérique n°2016-1321 du 7 octobre 2016 (article 85)
- Article L.51 du CPCE



ACCÈS À LA FIBRE	ABONNEMENT			RACCORDEMENT		ACCÈS AU SERVICE
1	2	3	4	5	6	7
Je teste mon accès à la fibre TEST	Si j'ai accès à la fibre, je choisis un opérateur LISTE DES OPÉRATEURS	Je teste mon accès aux offres fibre de l'opérateur sur son site Internet. Si je n'ai pas accès à ses services, je peux en choisir un autre	Si j'ai accès à ses offres fibre, je m'abonne auprès de l'opérateur	Une fois que je suis abonné, mon opérateur me contacte pour prendre un rendez-vous de raccordement	Ainsi, 4 semaines maximum après mon abonnement, un technicien de raccordement vient à domicile installer la fibre et une prise optique sur laquelle sera branchée la box RACCORDEMENT	Dès que je suis raccordé à la fibre et que la box de mon opérateur est en service, j'ai accès au meilleur d'Internet !

Qui prend l'élagage à sa charge ?

Principe : *article L.51 du Code des postes et des communications électroniques*

« Les opérations d'entretien des abords d'un réseau ouvert au public permettant d'assurer des services fixes de communications électroniques, telles que le débroussaillage, la coupe d'herbe, l'élagage et l'abattage, sont accomplies par **le propriétaire du terrain, le fermier ou leurs représentants** que le réseau soit implanté sur la propriété ou non et que la propriété soit riveraine ou non du domaine public ».

Au sens de ce texte, le propriétaire doit s'entendre comme le propriétaire de l'arbre ou des plantations qui se situent aux abords du réseau de fibre optique.

Exceptions

Le même article pose cependant certaines exceptions à ce principe. Ainsi, dans certains cas, ce sera à l'opérateur propriétaire des ouvrages de prendre l'élagage à sa charge et non plus au propriétaire de l'arbre ou des plantations. Ces cas sont les suivants :

- Lorsque le propriétaire de l'arbre n'est pas connu ou identifié ;
- Lorsqu'une convention signée entre le propriétaire et l'opérateur* prévoit que c'est à l'opérateur de prendre l'élagage à sa charge ;
- Lorsque le coût de l'élagage est trop élevé ;
- Lorsque la réalisation de l'élagage présente des difficultés techniques ou pratiques de nature à porter atteinte à la sécurité ou à l'intégrité des réseaux.

*Cette convention peut être établie a posteriori de la pose des ouvrages sur le modèle des conventions établies ab initio lors de la pose des ouvrages.

Cependant, elle est différente de celle établie entre l'opérateur et une collectivité lorsque le réseau est établi sur le domaine public non-routier, notamment lorsque le propriétaire de l'arbre ou des plantations est un propriétaire privé.

Ce qu'il est interdit de faire

Pour rappel, il est interdit de déposer dans la nature vos déchets et animaux morts.

Nous avons récemment trouvé de la laine de verre dans notre forêt domaniale, des carcasses d'animaux au niveau de l'étang des Forges...



Il est également interdit de faire un feu de camp, nous en avons trouvé un dans les Gorges de l'Auvézère.

DOSSIER

Dépendance

Demande d'APA à domicile

Les personnes en perte d'autonomie peuvent obtenir l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) pour les aider à payer – en totalité ou partie – les dépenses nécessaires pour rester vivre à leur domicile (Apa à domicile). Elle est versée par les services du département.



Conditions



Être âgé d'au moins

60 ans



Être en situation de **perte d'autonomie** (besoin d'aide pour accomplir les actes de la vie courante, ou état de santé nécessitant une surveillance constante). La perte d'autonomie se mesure à l'aide de la grille Aggir : autonomie gérontologie groupe Iso ressources. Cette grille définit plusieurs degrés de perte d'autonomie, allant du Gir 1 (perte d'autonomie la plus forte) au Gir 6 (perte d'autonomie la plus faible). Seule la personne classée en Gir 1, Gir 2, Gir 3 ou Gir 4 peut obtenir l'Apa.



Résider en France de façon stable et régulière : soit à son domicile ; soit au domicile d'un proche ; soit chez un accueillant familial ; soit dans une résidence autonomie.



Demande en ligne



Depuis 2021, le **dépôt de dossier en ligne** est possible dans plusieurs départements.

Pour savoir si son département est concerné : pour-les-personnes-agees.gouv.fr

Il est **pratique et sécurisé** : il suffit de déposer une seule demande

en ligne, sans avoir à se poser la question de l'organisme dont on relève et de l'aide concernée. La demande est orientée vers le bon organisme selon le niveau d'autonomie du demandeur. Tout se fait à distance sans avoir à se déplacer et ce, à n'importe quelle heure.



Les personnes dépendantes relèvent de l'APA servie par les conseils départementaux et les personnes autonomes mais fragiles relèvent de leurs caisses de retraites.

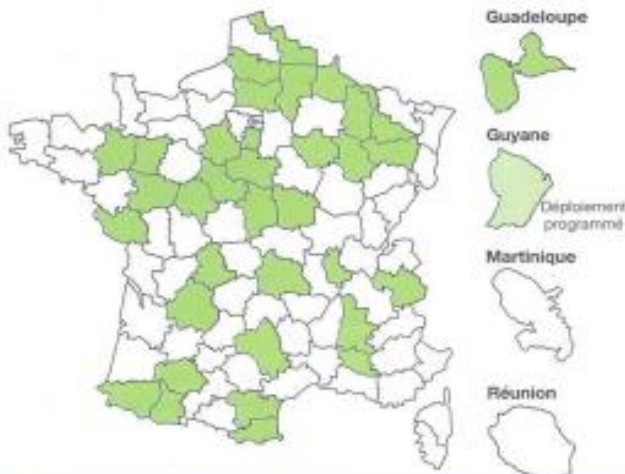


Déploiement du formulaire papier



38

départements ont déployé l'imprimé commun de demande d'aides à l'autonomie au 1^{er} avril 2023.



Dossier commun

Le formulaire de demande d'aides à l'autonomie (DAA) a été mis en place par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, la MSA et la Caisse nationale d'assurance vieillesse, dans le but de simplifier les démarches des retraités en leur permettant de renseigner un seul imprimé, quelle que soit l'aide et l'organisme dont ils relèvent.

La DAA s'adresse donc aux retraités en perte d'autonomie (relevant d'un GIR 1 à 4) qui peuvent bénéficier de l'APA servie par le conseil départemental et aux retraités autonomes mais fragiles (GIR 5 et 6), qui peuvent bénéficier d'une aide de leur caisse de retraite (MSA ou Caisse d'assurance retraite et de santé au travail).

L'accessibilité aux aides permettant de rester vivre à domicile est ainsi facilitée par la mise à disposition d'un formulaire commun aux trois organismes ; il est actuellement déployé dans 38 départements.

A vos Agendas

- 11 novembre : Cérémonie au Monument aux Morts et au Verger de l'Avenir
- 15 décembre : Veillée de Noël / Noël des enfants
- 6 janvier 2024 : Repas des Vœux.

SYNTHÈSE DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil Municipal du 11 juillet 2023

1. Délibération pour la mise en place d'une Redevance d'Occupation du Domaine Public

Pour la saison estivale 2023, la municipalité souhaitait la présence d'une restauration dans le bourg sur le créneau méridien. Elle a naturellement envisagé ce projet avec un prestataire saint-mesminoise : *La Caravane de la Béchadié*. Si les activités de celle-ci sont maintenues sur le site du *Domaine de la Béchadié* en soirée, « *La Cabane de la Béchadié* » proposera boissons et petite restauration entre 11h et 16h dans le bourg tous les jours, en face de la Halle Jean Lefebvre. Les charges seront facturées sur relevé de compteur (électricité/eau).

La législation impose la mise en place d'une redevance annuelle d'occupation du Domaine public à la charge du prestataire. Il est proposé un montant de 100€ pour cette redevance, valable pour la période de juillet 2023 à fin juin 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition.

2. Délibération pour les congés payés d'un agent communal en CDD

Monsieur le Maire explique que Mme PROVOST Christelle est actuellement en CDD à hauteur de 1 jour par semaine sur des missions d'archives en particulier (Mercredi). Ce contrat ouvre droit à des congés que celle-ci ne prendra pas pour raison de service. Les agents contractuels qui, à la fin d'un contrat à durée déterminée (CDD) n'ont pas pu bénéficier de tout ou partie de leurs congés annuels ont droit à une indemnité compensatrice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de payer l'indemnité compensatrice de ses congés à Mme PROVOST à la fin de son contrat.

3. Délibération modificative de l'annonce concernant la pension complète des gîtes « possibilité de pension complète sur demande »

Le Maire explique que les clients des gîtes ne sont pas satisfaits des repas proposés par Clairvivre, avec qui nous avons une convention pour les repas. De plus, il précise que nous ne faisons aucun bénéfice sur les repas (suite à l'augmentation des tarifs de Clairvivre) et que cela engendre beaucoup de travail et d'heures complémentaires pour notre employée communale qui gère les gîtes. Par conséquent, la convention a été rompue. Il serait préférable de modifier l'annonce de nos gîtes concernant la pension complète. Le Maire propose d'énoncer qu'il y a une « possibilité de pension complète sur demande », et non une pension complète systématique. Nous pourrions ponctuellement faire appel à un prestataire de repas (traiteur).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier l'annonce concernant la pension complète des gîtes.

4. Délibération pour la délégation de signature de l'état civil à la secrétaire de mairie

Monsieur le Maire explique à l'assemblée, que Mme DOS SANTOS CORREIA Victoria, adjointe administrative, est titulaire de son poste depuis le 1^{er} juin 2023. Il explique également que pour des raisons pratiques, il serait favorable à déléguer la signature pour l'état civil à Mme DOS SANTOS CORREIA Victoria.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise le Maire à donner délégation de signature de l'état civil à Mme DOS SANTOS CORREIA.

5. Affaires diverses :

Marché de nuit : Réunion d'organisation avec les bénévoles le lundi 17 juillet à 18h30

Projet de pont-tapis roulant à la Carrière Coulas : le Maire présente le projet de tapis roulant pour éviter aux camions de passer trop souvent sur la route. L'accueil est favorable. Le Conseil Municipal suivra l'avancée du dossier.

Le Maire présente une motion de soutien aux Missions Locales demandée par la Communauté de communes qui doivent disparaître, fusionnées avec Pole-Emploi pour créer France Travail, interlocuteur unique pour l'accès à l'emploi. Les élus du territoire souhaitent affirmer le rôle important de ces structures locales qui accompagnent les jeunes vers l'emploi.

Le Maire rappelle quelques règles d'urbanisme au Conseil Municipal pour permettre aux conseillers de pouvoir répondre aux questions des habitants de manière éclairée.

SMD3 : Les dépôts sauvages coûtent 2 millions à la collectivité, c'est-à-dire aux contribuables ! Les factures qui resteront impayées seront facturées à la Communauté de communes.

Assainissement : Les tarifs et la fréquence des contrôles sont revus dans le nouveau règlement du SPANC.

Les conseillers municipaux qui déménagent et quittent la commune en cours de mandat ne sont pas tenus de démissionner. Notre conseil reste donc inchangé.

Assemblée générale de la Chasse

Le 4 juin 2023 l'ACCA a tenu son assemblée générale annuelle dans le local des chasseurs sur le site du Verger de l'avenir.

De nombreux chasseurs et propriétaires étaient présents.

Le Président de l'ACCA, M. Bruno SENAMAUD a fait présenter le bilan financier, le point sur les prélèvements et quelques modifications du règlement intérieur.

Le bureau devait être renouvelé à cette occasion. Tous les anciens membres étaient candidats à leur réélection, et aucun acte de candidature nouveau n'a été enregistré.

Tous ont été élus et donc renouvelés dans leurs fonctions à l'unanimité.

Cela ne s'était jamais produit auparavant à St Mesmin, ce qui prouve l'excellente ambiance qui règne dans la commune entre les chasseurs et les propriétaires.

Des lâchers de faisans et de perdrix royales ont été effectués début août. Nous comptons sur la responsabilité des chasseurs pour protéger ces 2 espèces qui semblent maintenant pouvoir se reproduire sur notre territoire communal.



RESUME EN IMAGES

